

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salles	Bénéficiaire	Location en semaine	Location week-end
Foyer (Capacité : 40 personnes maximum)	Beautiranaï ou association beautiranaïse non conventionnée	130€ la journée	250 €
	Particuliers hors commune ou association non beautiranaïse	150 € la journée	400 €
	Association beautiranaïse conventionnée (pour une manifestation associative)	Gratuit	Gratuit
Club-house (Capacité : 80 personnes maximum)	Beautiranaï ou association beautiranaïse non conventionnée	160 €	300 €
	Particuliers hors commune ou association non beautiranaïse	180 €	500 €
	Association beautiranaïse conventionnée (pour une manifestation associative)	Gratuit	Gratuit

CAUTIONS

Le prêt de salle est assujetti au dépôt de deux chèques de caution

Montants des chèques de caution à fournir au dépôt du dossier

Dégradations	Foyer	500 €
	Club-house	
Nettoyage	Foyer	100 €
	Club-house	150 €

MODALITÉS DE RÉSERVATION DES SALLES CLUB-HOUSE / FOYER COMMUNAL

1. Aucune pré-réservation ne peut être effectuée auprès de l'accueil de la mairie. Les indications fournies par les agents municipaux sur la disponibilité des salles ne sont données qu'à titre indicatif. Seuls les dossiers complets (formulaire, attestation, chèque de location, chèques de caution) seront instruits.
2. La réservation n'est considérée comme acquise que lorsque le **courrier de confirmation** de réservation est transmis au demandeur.
3. Etat des lieux
 - a. Entrée : le loueur s'engage à être présent ou se faire représenter pour établir l'état des lieux d'entrée qui aura **lieu le vendredi précédant l'événement, à 14 h**. Le rendez-vous a lieu à l'accueil de la mairie pour le retrait des clés et le départ en compagnie de l'agent des services techniques municipaux.
 - b. Sortie : le loueur s'engage à être présent ou se faire représenter pour établir l'état des lieux de sortie qui aura lieu le **lundi, entre 8 h et 9 h, à la salle**, en présence de l'agent des services techniques. Le loueur devra ensuite ramener **les clés à l'accueil de la mairie, à 10 h**.
4. En cas d'impossibilité de se présenter aux horaires indiqués, le loueur devra prendre un nouveau rendez-vous avec les services municipaux auprès de l'accueil de la mairie ou au 05.56.67.06.15 pour fixer un nouvel horaire.
5. Le loueur s'engage à restituer la salle rangée et nettoyée pour l'état des lieux de sortie. Les dispositifs de chauffage devront être éteints et les équipements électroménagers devront être nettoyés
6. Pour l'ensemble des salles municipales, le respect des règles citoyennes de bon voisinage relatif à l'arrêté préfectoral du 22/04/2016 sur les nuisances sonores est impératif. (*Réf. Article 2 : sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment : cris, chants, haut-parleurs, moteurs, pétards, feux d'artifices ou autres...*).
7. Pour le club-house, l'accès par l'entrée principale est uniquement réservé aux traiteurs et personnes handicapées. Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte de la Plaine des Sports. Il est impératif d'ouvrir les deux portillons de la cour pendant toute la durée de l'événement pour des raisons de sécurité et d'évacuation des personnes. Un dispositif de sécurité sous alarme sera présenté au loueur qui devra l'activer et le désactiver en cas de problème.
8. Équipement des salles
 - a. Foyer : 1 réfrigérateur, 1 mini-congélateur, 20 tables (15 de dimension 120x80cm et 5 de dimension 80x80 cm), 40 chaises
 - b. Club-house : 1 réfrigérateur, 1 four micro-ondes, 1 lave-vaisselle, 17 tables (16 de dimension 180x80cm et 1 de dimension 220x75 cm), 80 chaises